

3G
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6A Chemin des Cardonilles, 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
941 273 047 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 août, à 12 heures, la Société J.L. INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 178 Allée de l'Estragon, 84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 025 651 RCS AVIGNON, Représentée par Monsieur Jordan LECHUGA, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société 3G,

En présence de Monsieur Jordan LECHUGA, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 20 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société J.L. INVEST, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre 2025."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société J.L. INVEST
Monsieur Jordan LECHUGA

